

COSTA CROISIÈRES – DESTINATION MÉDITERRANÉE

DOCUMENTS REQUIS

- Passeport en cours de validité ou carte d'identité non prorogée

Tous les passagers devront respecter **au moins l'une de ces exigences** pour être autorisés à bord :

- Certificat de vaccination numérique complet prouvant la conclusion de l'ensemble du cycle de vaccination pour tous les clients âgés de 12 ans ou plus. Vaccins acceptés : Pfizer, Moderna, AstraZeneca, Johnson & Johnson, Spoutnik.
- Test PCR ou antigénique réalisé à moins de 48h du départ pour l'entrée sur le sol italien (pour tous les passagers à partir de 2 ans)
- Assurance Covid
 - Un test PCR est réalisé au sein du Terminal pour tous les passagers en provenance d'une zone à risque* (dont la France) ou qui ont été en contact avec des personnes à risque dans les 14j précédant le départ. Il faut compter 5h d'attente au terminal afin de recevoir les résultats des tests.
 - Un test est réalisé en milieu de croisière pour tous les passagers de plus de 6 ans (réglementation italienne pour toutes les croisières de 7 nuits ou plus)
 - Les passagers français peuvent réaliser à bord un test 72h avant leur retour en France (facturé 40€/personne)
 - **Pour les départs de Marseille il est vivement conseillé de passer un test moléculaire ou antigénique dans les 48 heures précédant le départ du navire (non requis pour les passagers de moins de 2 ans) afin de vous éviter un déplacement inutile.**
 - Avoir été guéri du COVID-19 au cours des 6 derniers mois. Se munir d'un certificat médical attestant ne plus être contagieux même si positif.
 - *ZONES À RISQUE : les personnes qui vivent dans l'une des zones à risque ou qui ont été en contact étroit (à moins de 2 mètres pendant plus de 15 minutes) avec des personnes vivant dans l'une des zones à risque, au cours des 14 jours précédant l'embarquement, doivent se rendre au terminal d'embarquement au moins 5 heures avant l'heure de départ prévue du navire afin de pouvoir passer le test RT-PCR par écouvillonnage moléculaire. Le test est requis pour l'embarquement et sera obligatoire pour les passagers âgés de plus de 2 ans. La liste des zones à risque est clairement indiquée lors du web check-in.

A partir du 24 mai 2021, **tous les voyageurs** se rendant sur le territoire italien sont priés de **remplir un formulaire appelé « Passenger Locator Form » (PLF)** et ce, quelle que soit la durée de leur séjour ou le moyen de transport utilisé.

Voici la marche à suivre pour leur permettre de renseigner leur PLF :

1. Accédez au site <https://www.euplf.eu/fr/eudplf-fr/index.html>
2. Sélectionnez "**Italie**" comme pays de destination
3. Indiquez le type de transport utilisé pour vous rendre en Italie

4. Créez votre espace personnel avec votre e-mail et un mot de passe personnalisé
5. Cliquez sur le lien que vous allez ensuite recevoir sur votre adresse e-mail afin de valider la création de votre espace personnel (vérifiez éventuellement vos spams)
6. Ensuite, connectez-vous à votre espace personnel sur le site et complétez le PLF avec vos données « passager », puis soumettez-le en ligne.
7. Vous recevrez le PLF sur votre adresse e-mail : en format PDF avec un QR code
8. Vous devrez présenter ce PLF à la douane en arrivant en Italie ou au moment de l'embarquement : soit vous présenterez votre QR code depuis votre smartphone, soit vous le présenterez en format papier en l'ayant préalablement imprimé.

Important : Ce PLF doit être rempli avant d'entrer en Italie et le champ relatif au siège attribué lors de leur acheminement vers l'Italie peut être modifié à tout moment.

Le formulaire doit être rempli pour chaque adulte. Les passagers mineurs doivent être inscrits sur le PLF de l'adulte qui les accompagne.

A partir du 31.07.2021, Le gouvernement espagnol demande dorénavant à **tous les voyageurs** se rendant sur le territoire espagnol de **compléter un formulaire appelé « FCS »** et ce, quelle que soit la durée de leur séjour ou le moyen de transport utilisé.

Voici le lien permettant d'accéder à ce formulaire pour les croisières maritimes :

<https://spthm.puertos.es/>

- HEURES D'EMBARQUEMENT

Passagers de toute nationalité embarquant à Barcelone, Marseille et dans un port italien : le test PCR EST requis et obligatoire. Pour ce faire, les passagers doivent se présenter au moins **5 h avant l'horaire d'embarquement** afin de procéder au test et de le recevoir avant d'embarquer.

Les heures d'embarquement sont échelonnées pour faciliter le respect des règles appropriées de distanciation sociale et veiller à un embarquement sécurisé. C'est la raison pour laquelle la ponctualité est si essentielle. Les embarquements se font avant 11h00.

MISE À JOUR DU 16/09/2021 : merci de noter que tous les passagers embarquant des ports Français ou Espagnols devront réaliser un test ANTIGÉNIQUE (test rapide) au terminal avant l'embarquement. Le test PCR n'est plus nécessaire pour le moment pour les ressortissants de pays classés orange

Néanmoins le test PCR demeure nécessaire pour les passagers français embarquant d'un port italien

- CONTRÔLE AU TERMINAL

Au terminal d'embarquement, un test de santé sera mené afin de vérifier votre température et de faire les [tests diagnostics Covid](#), pour tous les passagers souhaitant embarquer.

Afin de préserver la santé de tous les autres passagers embarquant sur le navire, un certain nombre de procédures de sécurité ont été mises en place, conformément aux dispositions des protocoles sanitaires et aux réglementations en vigueur, notamment :

- Test de diagnostic de Covid-19 (prélèvement nasopharyngé) pour toutes les personnes embarquant sur le navire, personnel comme passagers (coût à la charge de Costa) ;
- contrôle de la température corporelle au moyen d'un système infrarouge au moment de l'embarquement : en cas de température corporelle supérieure à 37,5 °C ou de symptômes grippaux, vous devrez vous soumettre à un examen médical plus approfondi ;
- contrôle de l'évolution de votre état de santé depuis l'auto-déclaration médicale faite lors de l'enregistrement en ligne ;
- présence constante de personnel spécifique en charge du suivi de l'état de santé des personnes qui embarquent.

Le personnel COSTA évaluera ainsi l'état de santé de toutes les personnes embarquées : pour protéger la santé des clients et de l'équipage, Costa peut refuser l'accès au navire si les conditions de sécurité nécessaires ne sont pas remplies.

Si vous vivez dans une zone à risque ou si, dans les 14 jours précédant le départ, vous avez été en contact étroit avec des personnes provenant d'une des zones à risque (identifiées selon les données officielles disponibles sur la propagation de COVID-19), il vous sera demandé d'effectuer un RT-PCR (test par écouvillon) au terminal.

Il est donc indispensable de vérifier avant le départ si la France fait partie des pays à risque, pour lesquels le test RT-PCR est obligatoire.

La liste des zones à risque sera disponible [ici](#).

- EXCURSIONS COSTA SÉCURISÉES

Pour protéger votre santé et celle des autres passagers, ainsi que l'équipage, les escales ne seront possibles qu'en achetant une de nos excursions sécurisées.

N'oubliez pas d'effectuer votre enregistrement en ligne dans les 72h qui précèdent votre départ (3 jours) afin de libérer vos carnets de voyage.

ENREGISTREMENT EN LIGNE

Conformément aux directives sanitaires nationales et internationales, et afin de garantir à tous une **expérience optimale**, tout en assurant une **sécurité maximale à bord**, **l'enregistrement en ligne est obligatoire** dans le cadre du nouveau protocole de sécurité.

L'enregistrement doit être effectué individuellement sur MyCosta (mycosta.com) par tous les passagers dès la confirmation de la réservation. A 3 jours avant le départ (et pas avant) votre carnet de voyage sera disponible. L'objectif principal étant que chacun puisse remplir le questionnaire médical de santé.

Le **créneau d'embarquement** attribué pour l'arrivée au terminal sera **consultable sur MyCosta**. La **ponctualité et le respect de ce créneau** horaire seront fondamentaux afin de réduire l'afflux de passagers et d'éviter les rassemblements.

Le ticket de croisière et le formulaire d'embarquement, tous deux nécessaires pour accéder au terminal et pour embarquer, ne peuvent être téléchargés par les passagers qu'après s'être enregistrés en ligne.